

CUISINE PLUS



 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

*Vos couvertures Dommages aux locaux
et de Responsabilités développées
pour les franchisés Cuisine Plus*

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Un contrat sur mesure et dédié à vos activités

RÉSUMÉ DES GARANTIES ET FRANCHISES

Bâtiments	Valeur à neuf ou responsabilité locative
Contenu en incendie et dégât d'eau	500 €/m ²
Pertes de loyers ou privation de jouissance	2 années de loyers
Accidents aux appareils électriques	20 000 €
Vol du contenu	100 €/m ²
Détériorations immobilières	15 245 €
Bris de glaces Devanture, porte d'accès et fenêtre Produits verriers intérieurs Enseignes	Illimité 15 000 € 30 000 €
Effondrement	4 000 000 € sur biens immobiliers
Bris de matériels	15 000 €
Tous risques informatiques et bureautiques y compris frais supplémentaires d'exploitation Informatiques portables en tous lieux	22 000 € 10 000 €
Pertes d'exploitation / valeur vénale du fonds de commerce Frais supplémentaires d'exploitation	120 % du CA x taux de marge brute période d'indemnisation 18 mois
Responsabilité civile exploitation Responsabilité civile après livraison ou travaux Responsabilité civile du propriétaire d'immeuble le cas échéant	
Frais de prévention	15 000 €
Responsabilité civile travaux de pose	En option
Franchises	Une franchise générale de 0,30 fois l'indice (environ 280 €) est appliquée sauf sur certaines garanties assorties de franchises spécifiques telles que catastrophes naturelles, attentats, effondrement, responsabilité civile, pertes d'exploitation

Le montant total des indemnités dues au titre de l'ensemble des garanties ne pourra en aucun cas dépasser par événement la somme de 10 000 000 €. En cas d'insuffisance de cette limite nous vous remercions de contacter nos services.

NOS CONDITIONS DE SOUSCRIPTION (POUR DES RISQUES SITUÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE)

- Réalisation et vérification annuelle des installations électriques par une entreprise qualifiée.
- Équipement d'extincteurs aux normes APSAD ou NF. Poubelles et bennes non accolés au bâtiment.
- offre valable pour les locaux dont la superficie est < 1800 m² et les sociétés dont le CA est < 5 M€.
- Utilisation des moyens de fermeture et de protection contre le vol pendant les heures de fermeture.
- Analyse de la sinistralité antérieure au cours des 36 derniers mois.

20 % DE REMISE LA PREMIERE ANNÉE

La prime résultant de l'application du taux ci-dessous en fonction de la superficie de vos locaux est réduite de 20 % pour la période allant de la date d'effet à la date d'échéance suivante.

NOS TARIFS

4 €/m² TTC jusqu'à 300 m² avec un minimum de 700 €

3,80 €/m² TTC de 301 m² à 600 m²

3,60 €/m² TTC au-delà de 601 m²

Responsabilité civile et travaux de pose

Cotisation supplémentaire de 150€ TTC par an.

NOS SERVICES

Verspieren gère vos contrats et vos sinistres et met à votre disposition une équipe de conseillers clientèle dédiée.

NOS PLUS

Extension indemnité licenciement

Remboursement des indemnités de licenciement versées aux salariés par suite de décès ou invalidité permanente totale du chef d'entreprise qui entraîne la cessation totale et définitive des activités.

Extension intérim

Remboursement des frais nécessités par l'emploi d'un remplaçant du chef d'entreprise si celui-ci est victime d'un accident corporel ou le paiement d'heures supplémentaires afin d'éviter la cessation ou la réduction de l'activité.

Assistance

Assistance professionnelle en cas d'événements. Exemple gardiennage des locaux en cas de vol

Informations juridiques par téléphone

En cas de difficulté juridique et en prévention de tout litige survenant dans le cadre de votre activité professionnelle, dans les domaines suivants : Droit du travail, locaux professionnels, relations avec vos fournisseurs ou vos clients

Aménagement de meubles et placards

Si dans le cadre de votre activité de commerce d'éléments de cuisines et de salles de bain, vous proposez également l'aménagement de meubles et de placards, les garanties souscrites s'exercent pour cette activité secondaire dans la mesure où celle-ci ne représente pas plus de 10 % de votre chiffre d'affaires global

Dommages aux stores et bannes

Vos bannes (stores situés au-dessus des portes et/ou vitrines) sont garanties en cas de dégradation accidentelle suite à événements climatiques et choc de véhicule

Pertes d'exploitation suite à vol

Sous certaines conditions, la garantie perte d'exploitation vous est acquise lorsqu'elle résulte directement d'un dommage matériel garanti au titre de la garantie vol et vandalisme.

Vos gestionnaires dédiés :

Amélie Fox
03 20 66 86 44

Sylvette Jacquet-Lagache
03 20 45 76 54

cuisineplus@verspieren.com

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE ?

Benoît Vanacker

Tél. : 03 20 45 33 66 – Fax : 03 20 45 76 20
bvanacker@verspieren.com

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

DEMANDE DE DEVIS

À retourner à : **Verspieren – Benoît Vanacker**
Département Entreprises à Taille Humaine
1, avenue François-Mitterrand
59290 Wasquehal

- Je souhaite recevoir un devis d'assurance Multirisque Professionnelle développée pour les franchisés Cuisine Plus**

Raison Sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Adresse du local à assurer (si différent de l'adresse ci-dessus) :

.....

Situation : en ville en centre commercial hors agglomération

Qualité : locataire propriétaire Autres (précisez :))

Surface développée des locaux :

Votre dernier CA :

Effectif :

Description de vos moyens de protection contre le vol (rideaux métal, grille, barreaux, type de serrures, verres tri feuilletés anti-effraction, alarme, télésurveillance, autres...)

Porte d'accès principal :

Portes secondaires :

Devanture :

Autres issues :

Si alarme, a-t-elle été installée par un installateur agréé «APSAD» : oui non

Les installations électriques sont entretenues par une entreprise qualifiée ? oui non

Vos locaux sont équipés d'extincteurs aux normes NF ou APSAD ? oui non

Procédez-vous directement ou par sous-traitance à des travaux de pose de cuisine ou de salle de bains ? oui non

Sinistres déclarés au cours des 36 derniers mois (année, nature, coût) :

.....

.....

Assureur actuel :

Échéance de votre contrat actuel :

Avez-vous une assurance décennale ? oui non

Si oui : Assureur et échéance du contrat actuel :

Signature :

Verspieren, vocation client



www.verspieren.com